



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 185/2023  
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

### CONVENTION DE TRANSITION D'APPUI AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient absents ou excusés**

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023**

**CONVENTION DE TRANSITION D'APPUI AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu l'engagement du Département dans sa participation à la politique culturelle du territoire,

Considérant que le nouvel EPCI créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 issu de la fusion de Laval Agglomération et la Communauté de communes du Pays de Loiron réinterroge le contour de la compétence culturelle de Laval Agglomération,

Que le Département souhaite accompagner cette évolution en proposant au territoire une convention globale de transition pour 2023-2024,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

Après avis de la commission culture,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

La convention globale de transition entre le Département de la Mayenne et Laval Agglomération pour 2023-2024 est approuvée.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Bertier, Antoine Caplan, Christine Dubois et Louis Michel, conseillers départementaux n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault